

## CHOMAGE INDEMNISE OU NON INDEMNISE

### SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2014

Fin septembre 2014, le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi s'établit à 5 387 500, soit une augmentation de 5,1% en un an. Parmi ceux-ci, les effectifs non indemnisés progressent de +8,3% et les effectifs des indemnisés de +2,2%.

Le nombre de chômeurs potentiellement indemnisables inscrits à Pôle emploi (cf. encadré) a augmenté sur un an de 5,1% pour s'établir à 5 387 500 personnes fin septembre 2014.

A cette même date, le nombre de chômeurs indemnisés est de 2 739 900 (+2,2% sur un an), celui des chômeurs non indemnisés est de 2 647 600 (+8,3% sur un an).

Parmi les chômeurs indemnisés à fin septembre 2014, 2 234 900 le sont au titre de l'Assurance chômage, soit 1,5% de plus qu'un an auparavant, et 505 000 au titre de la Solidarité (Allocation Spécifique de Solidarité, Allocation Équivalent Retraite et Allocation Temporaire d'Attente, allocations du Fonds de professionnalisation et de solidarité), soit 5,3% de plus sur un an.

**Tableau 1 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés**

	sept-13	sept-14	évolution
Chômeurs indemnisés	2 680 800	2 739 900	2,2%
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	2 201 400	2 234 900	1,5%
<i>Solidarité</i>	479 500	505 000	5,3%
Chômeurs non indemnisés	2 444 000	2 647 600	8,3%
<b>Ensemble (potentiel indemnisable)</b>	5 124 900	5 387 500	5,1%
Proportion de chômeurs indemnisés	52,3%	50,9%	-1,4 point
<i>dont :</i>			
<i>Assurance chômage</i>	43,0%	41,5%	-1,5 point
<i>Solidarité</i>	9,4%	9,4%	0 point

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de demandeurs d'emploi indemnisés parmi ceux inscrits à Pôle Emploi et potentiellement indemnisables est de 50,9% en septembre 2014. Elle était de 52,3% en septembre 2013. Pour l'Assurance chômage, cette proportion est de 41,5% (-1,5 point par rapport à septembre 2013). Elle est de 9,4% pour les indemnisés relevant du champ de la Solidarité (comme il ya un an).

Le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté entre septembre 2013 et septembre 2014 quelle que soit la catégorie (+2,9% pour la catégorie A, +2,6% pour la catégorie B et +6,3% pour la catégorie C). Ces augmentations marquées sont cependant compensées par la très forte diminution du nombre de dispensés de recherche d'emploi (-40,7% sur un an).

Le nombre de chômeurs non indemnisés est en hausse également sur un an pour l'ensemble des catégories : +5,9% pour ceux inscrits en catégorie A, +7,4% pour la catégorie B et +13,9% pour la catégorie C.

**Tableau 2 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par catégorie**

Catégorie de DEFM	septembre-13			septembre-14		
	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
A	1 854 500	1 442 800	56,2%	1 908 400	1 527 300	55,5%
B	357 900	306 900	53,8%	367 100	329 600	52,7%
C	236 300	694 300	25,4%	251 300	790 700	24,1%
<b>total A, B, C</b>	<b>2 448 700</b>	<b>2 444 000</b>	<b>50,0%</b>	<b>2 526 800</b>	<b>2 647 600</b>	<b>48,8%</b>

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Fin septembre 2014, 55,5% des inscrits en catégorie A sont indemnisés (-0,7 point sur un an). Parmi ceux inscrits en catégorie B (personnes ayant exercé une activité réduite de courte durée au cours du mois) 52,7% sont indemnisés (-1,1 point). Un quart des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie C est indemnisé (-1,3 point), le montant du revenu lié à l'activité exercée n'étant souvent pas cumulable avec une allocation.

**Tableau 3 : Chômeurs indemnisés et non indemnisés par sexe et âge**

		septembre-13			septembre-14		
		chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés	chômeurs indemnisés	chômeurs non indemnisés	proportion d'indemnisés
hommes	< 25 ans	189 200	233 500	44,8%	190 000	243 600	43,8%
	25 - 49 ans	836 500	721 200	53,7%	862 200	789 600	52,2%
	50 ans ou plus	355 100	186 700	65,5%	375 900	215 000	63,6%
	Total	1 380 800	1 141 400	54,7%	1 428 100	1 248 200	53,4%
femmes	< 25 ans	155 300	248 800	38,4%	150 100	254 400	37,1%
	25 - 49 ans	776 200	821 600	48,6%	779 600	882 900	46,9%
	50 ans ou plus	368 500	232 200	61,3%	382 100	262 100	59,3%
	Total	1 300 000	1 302 600	50,0%	1 311 800	1 399 400	48,4%
Total	< 25 ans	344 500	482 300	41,7%	340 100	498 000	40,6%
	25 - 49 ans	1 612 700	1 542 800	51,1%	1 641 800	1 672 500	49,5%
	50 ans ou plus	723 600	418 900	63,3%	758 000	477 100	61,4%
	Total	2 680 800	2 444 000	52,3%	2 739 900	2 647 600	50,9%

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

La proportion de chômeurs indemnisés est croissante avec l'âge du demandeur d'emploi : en septembre 2014, elle est égale à 40,6% pour les demandeurs de moins de 25 ans alors qu'elle se situe à 61,4% pour ceux âgés de 50 ans ou plus, ceci étant dû au fait que beaucoup de jeunes demandeurs d'emploi n'ont pas suffisamment de référence de travail pour être indemnisés. Quelle que soit la tranche d'âge observée, la proportion d'indemnisés est plus forte pour les hommes que pour les femmes.

Globalement, le nombre de chômeurs indemnisés a augmenté sur un an (+2,2%). Il a augmenté pour les hommes et femmes d'âges intermédiaires (+1,8% pour les 25 à 49 ans) ou les plus âgés (+4,8% pour les 50 ans ou plus) alors qu'il a diminué pour les plus jeunes (-1,3% pour les moins de 25 ans)

Le nombre de chômeurs non indemnisés s'est accru également entre septembre 2013 et septembre 2014 (+8,3%), du fait surtout de l'augmentation des plus âgés (+13,9%).

**Tableau 4 : Chômeurs non indemnisés selon le motif**

	effectif		effectif		évolution annuelle
	effectif	pourcentage	effectif	pourcentage	
dossier rejeté	1 397 800	57,2%	1 510 700	57,1%	8,1%
dont					
<i>conservation d'une activité réduite ou affiliation insuffisante</i>	1 132 200	81,0%	1 230 700	81,5%	8,7%
<i>activité hors champ d'application du régime</i>	97 800	7,0%	98 100	6,5%	0,3%
<i>délai de forclusion atteint</i>	53 000	3,8%	51 500	3,4%	-2,8%
<i>rejet administratif pour départ volontaire</i>	44 600	3,2%	47 100	3,1%	5,6%
<i>condition de ressources non remplies</i>	43 700	3,1%	48 300	3,2%	10,5%
<i>autres rejets</i>	26 500	1,9%	34 900	2,3%	31,7%
interruption momentanée d'indemnisation	650 400	26,6%	734 500	27,7%	12,9%
dont					
<i>activité réduite</i>	604 200	92,9%	680 700	92,7%	12,7%
<i>autres</i>	46 200	7,1%	53 800	7,3%	16,5%
droits épuisés	184 600	7,6%	193 900	7,3%	5,0%
attente d'indemnisation	130 800	5,4%	128 800	4,9%	-1,5%
autres cas	80 500	3,3%	79 700	3,0%	-1,0%
<b>total</b>	<b>2 444 000</b>	<b>100%</b>	<b>2 647 600</b>	<b>100%</b>	<b>8,3%</b>

Source : Pôle Emploi, Données brutes, Champ : Métropole

Le principal motif de non-indemnisation est le rejet du dossier (dans près de 6 cas sur 10), essentiellement parce que le demandeur n'a pas suffisamment travaillé pour être indemnisé ou conserve une activité importante.

Dans plus du quart des cas, la non-indemnisation n'est que provisoire, notamment parce que le demandeur a exercé au cours du mois une activité réduite dont l'importance ne permet pas le cumul avec une indemnisation.

Enfin dans un peu plus d'un cas sur dix, le demandeur est soit en attente d'indemnisation (par exemple, suite à l'application automatique d'un différé d'indemnisation ou à un décalage du début de l'indemnisation du fait du paiement de congés payés) soit a épuisé ses droits à indemnisation.

**Sources et méthode :**

La proportion des chômeurs indemnisés est définie comme le rapport entre le nombre de chômeurs indemnisés et le nombre de ceux potentiellement indemnisables.

Le potentiel indemnisable recouvre le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi dans les catégories 1, 2, 3, 6, 7 ou 8 (DEFM ABC) établi à la fin du mois écoulé, complété du nombre de dispensés de recherche d'emploi (DRE). Il intègre aussi les chômeurs indemnisés inscrits dans les catégories D et E (cela concerne certains allocataires de l'ATA, bénéficiaires d'un contrat aidé, créateurs d'entreprise) ainsi que les effectifs liés aux informations connues avec retard (par exemple celles issues du délai de traitement des dossiers, du dépôt tardif des demandes d'allocation ou du délai de récupération de pièces justificatives).

En harmonisant les grandeurs "potentiel indemnisable" et "chômeurs indemnisés", cette méthode permet une bonne estimation des chômeurs non indemnisés et, par voie de conséquence, de la proportion de chômeurs indemnisés.

Les analyses sont conduites à partir du rapprochement de fichiers exhaustifs sur la période traitée extraits du FNA et du Fichier historique statistique (FHS) et du fichier STMT. Cette nouvelle méthode de calcul est applicable uniquement à partir de décembre 2009.

Guillaume DELVAUX  
*Département Marché du travail*

---

**POUR EN SAVOIR PLUS**

[contact@DSEE-poleemploi.fr](mailto:contact@DSEE-poleemploi.fr)

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex20

**Directeur de publication**

Jean BASSÈRES

**Directeur de la rédaction**

Stéphane DUCATEZ

**Réalisation**

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

STATISTIQUES, ETUDES ET EVALUATIONS DE POLE EMPLOI

